

Dans le présent formulaire, B2B Banque Services de courtiers (« B2BBSC ») signifie B2B Banque Services financiers Inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. ou B2B Banque Services aux intermédiaires Inc., selon le cas, entité à laquelle le numéro de compte B2BBSC cité aux présentes est lié.

Action :  COMMENCER  MODIFIER  ARRÊTER

## 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Indiquer si le compte fait partie de ces comptes (sinon, laisser en blanc) :  Groupe  Immobilisé ou FERR  RRI

NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE) \_\_\_\_\_ (PRÉNOM) \_\_\_\_\_  
 NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE \_\_\_\_\_ NUMÉRO DE COMPTE B2BBSC \_\_\_\_\_  
 NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE) \_\_\_\_\_ (PRÉNOM) \_\_\_\_\_  
 NUMÉRO DE COURTIER \_\_\_\_\_ NUMÉRO DE CONSEILLER \_\_\_\_\_

## 2. DÉPÔTS – PPA/RÉGIMES COLLECTIFS

DÉPÔTS DANS MON  REER  REER DE CONJOINT  CELI  REER COLLECTIF  REER COLLECTIF DE CONJOINT  CELI COLLECTIF  COMPTE DE PLACEMENT

i) Provenant de :  MON COMPTE BANCAIRE (voir section 9)  MONTANT REMIS PAR MON EMPLOYEUR DANS LE RÉGIME COLLECTIF

ii) Fréquence:  HEBDOMADAIRE  TOUTES LES DEUX SEMAINES  MENSUELLE  BIMESTRIELLE  TRIMESTRIELLE  ANNUELLE  
 BIMENSUELLE  SEMESTRIELLE  
 jours de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ mois de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

## 3. RETRAITS – FONDS DE REVENU (Note : Jusqu'à 10 fonds sont permis pour les paiements d'un FRR)

RETRAITS DE MON  FRR  FRR DE CONJOINT  FRRR  FRV  FRRP  FRVR

i) À déposer dans :  MON COMPTE BANCAIRE (voir section 9)  MON COMPTE DE PLACEMENT OU CELI B2BBSC  CHÈQUE (Des frais peuvent s'appliquer. Consultez le barème de frais pour les détails.)

ii) Montant :  MINIMUM  MAXIMUM (FRRR, FRV et FRVR seulement)  \_\_\_\_\_ \$ BRUT (sous réserve des limites autorisées)  \_\_\_\_\_ \$ NET (sous réserve des limites autorisées)

iii) Fréquence :  MENSUELLE  TRIMESTRIELLE (mars, juin, sept., déc.)  SEMESTRIELLE  ANNUELLE  
 mois de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ mois de \_\_\_\_\_

iv) Date du paiement : \_\_\_\_\_  
 jj/mm/aaaa

v) Établir la retenue d'impôt (facultatif) cocher une case :

a) sur le montant en sus de mon minimum  À \_\_\_\_\_ \$ ou à \_\_\_\_\_ % Fédéral / \_\_\_\_\_ % Provincial

b) sur le montant de mon versement total  À \_\_\_\_\_ \$ ou à \_\_\_\_\_ % Fédéral / \_\_\_\_\_ % Provincial

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

## 4. RETRAITS – COMPTES DE PLACEMENT ET CELI (Note : Les instructions relatives au Programme de retraits systématiques doivent être en dollars)

RETRAITS DE MON  COMPTE DE PLACEMENT  CELI  CELI COLLECTIF

i) À :  MON COMPTE B2BBSC  MON COMPTE BANCAIRE (voir section 8)  ENVOYEZ LE CHÈQUE PAR LA POSTE À L'ADRESSE QUI FIGURE AU DOSSIER

ii) Fréquence :  HEBDOMADAIRE  BIMENSUELLE  MENSUELLE  SEMESTRIELLE  
 TOUTES LES DEUX SEMAINES  BIMESTRIELLE  TRIMESTRIELLE  ANNUELLE

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

## 5. ÉCHANGES SYSTÉMATIQUES

(Disponibles seulement au sein de la même famille de fonds)

Fréquence :  HEBDOMADAIRE  MENSUELLE  TRIMESTRIELLE  ANNUELLE

→ Passer aux sections 6 et 9

## 6. INSTRUCTIONS

Achat/Vente	Code du fonds	Montant (cochez un type)	Option FA	Commencer (jj/mm/aaaa)	Date	Arrêter (jj/mm/aaaa)	Achat/Vente	Code du fonds	Montant (cochez un type)	Option FA	Commencer (jj/mm/aaaa)	Date	Arrêter (jj/mm/aaaa)
A		\$ <input type="checkbox"/>					A		\$ <input type="checkbox"/>				
V		% <input type="checkbox"/>					V		% <input type="checkbox"/>				
A		\$ <input type="checkbox"/>					A		\$ <input type="checkbox"/>				
V		% <input type="checkbox"/>					V		% <input type="checkbox"/>				
A		\$ <input type="checkbox"/>					A		\$ <input type="checkbox"/>				
V		% <input type="checkbox"/>					V		% <input type="checkbox"/>				
A		\$ <input type="checkbox"/>					A		\$ <input type="checkbox"/>				
V		% <input type="checkbox"/>					V		% <input type="checkbox"/>				

Note: Premier achat à compter de la date indiquée ou de la prochaine date d'exécution établie par la société de fonds

Ne s'applique pas aux FNB

## 7. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX DIVIDENDES

Code du fonds	Réinvestir	Encaisser	Virement électronique de fonds* (Veuillez remplir la section 8)
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*Ne s'applique pas aux comptes enregistrés

→ Passer aux sections 8 et 9

## 8. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ – Ne pas remplir pour les régimes collectifs

PPA  PAIEMENTS D'UN FONDS DE REVENU  PRS DU COMPTE DE PLACEMENT OU DU CELI

DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES DU COMPTE D'INVESTISSEMENT (INDIQUER LES CODES DE FONDS DANS LA SECTION 7)

NOM DE LA BANQUE
  N° DE LA BANQUE
  N° DE DOMICILIATION
  N° DU COMPTE BANCAIRE

## 9. SIGNATURES

En signant le présent formulaire, vous confirmez avoir lu et accepté les modalités relatives au programme de prélèvements automatiques ci-jointes. Par ailleurs, en signant le présent Formulaire d'instructions systématiques, vous acceptez les modalités de B2BSC relatives aux directives ci-jointes.

SIGNATURE DU CLIENT
  DATE (JJ/MM/AAAA)
  SIGNATURE AUTORISÉE DU COURTIER/CONSEILLER
  DATE (JJ/MM/AAAA)

SIGNATURE DU CLIENT
  DATE (JJ/MM/AAAA)
  SIGNATURE DU DÉPOSANT (SI CELUI-CI N'EST PAS LE CLIENT)
  DATE (JJ/MM/AAAA)

SIGNATURE DU CODÉPOSANT (SI CELUI-CI N'EST PAS LE CLIENT)
  DATE (JJ/MM/AAAA)

TÉLÉCOPIER LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI AU (416) 413-0593

## 1. Modalités

- **En signant le présent formulaire, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par les alinéas 15a) et b) de la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements afférente aux débits préautorisés.**
- Vous autorisez la (les) société(s) de fonds visée(s) à porter au débit du compte bancaire fourni la (les) somme(s) indiquée(s) selon la (les) fréquence(s) demandée(s). Vous pouvez joindre une autre feuille si vous manquez d'espace.
- S'il s'agit d'un placement à des fins personnelles, le débit sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de l'Association canadienne des paiements (ACP). S'il s'agit d'un placement à des fins commerciales, le débit sera considéré comme un DPA d'entreprise. L'argent transféré entre les membres de l'ACP sera considéré comme un DPA de transfert de fonds où le payeur et le bénéficiaire sont la même personne.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent formulaire. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent formulaire de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire fourni ont signé le présent formulaire.
- Vous pouvez modifier les directives ou annuler le régime en tout temps, à condition que la société de fonds visée reçoive un avis par téléphone ou par écrit au moins dix (10) jours ouvrables avant. Veuillez consulter chaque société de fonds visée pour savoir si ce délai peut être réduit ou annulé. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site Web de l'ACP à [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Vous acceptez de décharger l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'est pas respectée, sauf en cas de négligence grave par l'institution financière.
- La société de fonds visée est autorisée à accepter les modifications apportées au présent formulaire par mon courtier inscrit ou par mon conseiller en placements conformément aux politiques de sa société, conformément aux exigences de divulgation et d'autorisation exigées par l'ACP.
- Vous acceptez que les renseignements figurant dans le présent formulaire soient partagés avec l'institution financière, pour ce qui est de la divulgation des renseignements directement liés à et nécessaires à la juste mise en application des règles pertinentes aux DPA.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison d'insuffisance de provisions ou de toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable.

## 2. Modalités de B2BBSC relatives aux directives

- J'autorise/Nous autorisons B2B Trustco (Fiduciaire)/B2B Banque Services financiers Inc. (B2BBSFI)/B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (B2BBSVMI)/B2B Banque Services aux intermédiaires (B2BBSII), selon le cas, ou un de leurs mandataires, conformément aux directives fournies sur le Formulaire d'instructions systématiques ci-joint (le « Formulaire ») à effectuer :
  - a) des dépôts sur mon/notre compte bancaire et mon/notre compte B2BBSC (y compris mon/notre compte de placement ou CELI B2BBSC) conformément aux directives fournies sur ce formulaire;
  - b) des retraits sur mon/notre montant remis par mon/notre employeur dans le régime collectif et mon/notre compte B2BBSC conformément aux directives fournies sur ce formulaire; et
  - c) les échanges, achats et ventes des produits de placement conformément aux directives fournies sur ce formulaire;

selon la fréquence et les directives indiquées sur ce formulaire à moins que je ne donne (nous ne donnions) des instructions contraires par écrit. Tout montant déposé sur mon/notre compte bancaire par erreur sera retourné au Fiduciaire/B2BBSFI/B2BBSVMI/B2BBSII, selon le cas. En cas de compte bancaire « joint », tous les déposants doivent signer.

B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier travaillant au Québec — assujetti à la réglementation de l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.